**Homélie pour le 6e dimanche du temps ordinaire A (16 Fév 2020)**

Frères et Soeurs,

Au temps de Jésus, la religion juive comptait plus de 600 lois qui réglaient la vie quotidienne. Si bien qu’il difficile de les retenir par coeur, et même quasi-impossible de les pratiquer convenablement. Et dans les premières communautés chrétiennes, des conservateurs voulaient garder intactes ces traditions juives, mais heureusement que des gens comme Saint-Paul soutenaient qu’on ne devait pas les imposer à des chrétiens d’origine non juive.

Et à ce sujet, les propos de Jésus semblent contradictoires. D’abord Jésus dit que rien ne disparaîtra de la loi, puis il ajoute qu’il est venu parfaire la loi. Mais dans le vécu, Jésus lui-même a pris ses distances par rapport à plusieurs lois juives, par exemple celle relative au sabbat ; il reproche même à ses compatriotes de se servir de cette loi pour ne pas aider leur prochain. La question qui se pose aux Juifs, aux premiers chrétiens, et à nous-mêmes aujourd’hui, c’est de savoir comment interpréter la loi. Comment vivre la loi dans son esprit, sans en rester à une interprétation réductrice ou légaliste ? Notons que chaque société est régie par des Lois et que nul n’est censé ignoré la Loi. Aujourd’hui, nous distinguons dans l’Eglise Catholique 10 commandements de Dieu, et 5 commandements de l’Eglise. Le savons-nous ? Avons-nous conscience de cela ? Et comment les vivons-nous ? Heureusement pour nous que tous ces commandements se résument en un seul : le commandement de l’Amour *« Aimez-vous les uns les autres »*

Oui, Jésus est venu proposer une manière de vivre que toutes les lois de Moïse ont exprimée maladroitement mais qui étaient pourtant libération pour l’humanité.

* La loi sur le meurtre vise à maintenir des relations fraternelles avec les autres au point que la qualité de ces relations a préséance sur toutes les exigences religieuses et liturgiques. Jésus demande de remplacer la colère par le pardon et la réconciliation avec le prochain.
* La loi sur l’adultère vise à maintenir un amour de son conjoint qui soit vrai et sincère, un amour de tout son cœur et de tout son corps. Il vise  à maintenir un amour éternel où deux êtres ne deviennent qu’une seule chair.
* La loi sur les serments vise à maintenir la valeur d’une parole qui est toujours vraie.

Pour Jésus, ce ne sont pas seulement les actes qui comptent, mais aussi les mots et les intentions. Tuer quelqu'un, cela ne nous arrive pas, sinon dans des cauchemars. Mais, il y a bien des manières d'empêcher l'autre de vivre, de se mettre en travers de son bonheur ou de sa liberté, bien des manières de l'ignorer ou de le rayer des vivants qui nous concernent. Notre désir de nous approcher de Dieu implique la volonté de nous rendre proches des autres. Il ne suffit plus seulement de connaître la loi, il faut la mettre en pratique. Dieu ne veut pas nous enfermer dans un carcan ; il veut par sa loi nous conduire à la vraie liberté : celle des enfants de Dieu. La loi de Dieu voudrait faire tourner notre regard vers ce qui construit la relation avec l’autre. Et à ce propos, L'Évangile nous rapporte deux paroles extrêmement vigoureuses sur les occasions de chute.

* "Si c'est ton œil qui te fait tomber, arrache-le, et jette-le loin de toi".
* "Si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi!"

Ce que Jésus affirme là, c'est que, par fidélité à son message, il faut renoncer à une part de nos désirs, et parfois renoncer à certains de nos désirs et activités qui sont porteurs de morts spirituelles pour nous-mêmes et pour les autres.